RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Fraternité-Justice-Travail

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2024 – 920 DU 24 AVRIL 2024 portant nomination de monsieur **Ernest G. C. BODRENOU** en qualité de deuxième chargé de mission du Préfet du département du Couffo.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DE L'ÉTAT, CHEF DU GOUVERNEMENT.

- Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu le décret n° 2024-892 du 11 avril 2024 portant composition du Gouvernement ;
- vu le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères, tel que modifié par le décret n° 2022-476 du 03 août 2022 ;
- vu le décret n° 2022-605 du 02 novembre 2022 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance locale;
- vu le décret n° 2023-357 du 12 juillet 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances :
- sur proposition du Ministre de la Décentralisation et de la Gouvernance locale,
- le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 24 avril 2024,

DÉCRÈTE

Article premier

Monsieur **Ernest G. C. BODRENOU** est nommé deuxième chargé de mission du Préfet du département du Couffo.

Article 2

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 24 avril 2024

Par le Président de la République, Chef de l'État, Chef du Gouvernement,

Patrice TALON.



Le Ministre de l'Économie et des Finances,

Romuald WADAGNI

Ministre d'État

Le Ministre de la Décentralisation et de la Gouvernance locale,

Raphaël Dossou AKOTEGNON

AMPLIATIONS: PR 6; AN 4; CS 2; CC 2; HAAC 2; HCJ 2; MDGL 2; MEF 2; AUTRES MINISTERES 19; SGG 4; INTERESSE 1; JORB 1.

